## Présidence de la République

Décret du 9 juin 2024 portant dissolution de l'Assemblée nationale

NOR: PREX2415533D

Le Président de la République,

Vu l'article 12 de la Constitution;

Après consultation du Premier ministre, du président du Sénat et de la présidente de l'Assemblée nationale,

## Décrète :

Art. 1er. - L'Assemblée nationale est dissoute.

Art. 2. - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 9 juin 2024.

EMMANUEL MACRON